

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 29 septembre 2022**

**Rapporteur :  
Madame Christelle QUERE**

**N° 9**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/10/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/10/2022 (accusé de réception du 04/10/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subvention 2022 allouée au Comité Départemental de Cyclotourisme du Finistère pour la gestion de la base de randonnée VTT 'Vallée de l'Odet'**

Détentrices de la gestion de la base VTT de randonnée « Vallée de l'Odet », Quimper Bretagne Occidentale s'est associée au Comité Départemental de Cyclotourisme du Finistère (CODEP 29), pour assurer son animation et l'entretien des 19 itinéraires VTT permanents référencés.

Contractualisé pour deux ans, en date du 25 mars 2021, ce partenariat prévoit le versement d'une subvention dont le montant doit être fixé annuellement.

\*\*\*

Conformément à l'article 6 de cette convention, il convient de fixer le montant de la subvention allouée à 8 000 € pour l'exercice 2022, déterminé comme suit :

5 000 €, au titre de la mise à disposition d'un agent dédié assurant l'accueil, l'animation et la promotion de cette structure ;

3 000 €, au titre des frais engagés pour l'entretien des itinéraires VTT référencés.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'attribuer au Comité Départemental de Cyclotourisme du Finistère, une subvention de 8 000 € au titre de l'année 2022 (compte 95.6574.711.7114) ;

2 - d'autoriser madame la présidente de Quimper Bretagne Occidentale à signer l'avenant précisant le montant de la subvention allouée.